

Notre collaborateur Michel Parizeau

Volume 39, numéro 2, 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103717ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103717ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1971). Notre collaborateur Michel Parizeau. *Assurances*, 39(2), 110–111.

<https://doi.org/10.7202/1103717ar>

Notre collaborateur Michel Parizeau



110 Monsieur Michel Parizeau est mort récemment à l'âge de trente-neuf ans. Il était un de nos collaborateurs depuis de nombreuses années. Aussi est-ce avec peine que nous signalons sa mort à nos lecteurs. Président d'un des cabinets de courtage les plus importants du Canada français et les plus dynamiques du Canada, Monsieur Parizeau avait une œuvre, malgré son âge peu avancé. Ancien professeur d'assurances à l'École des Hautes-Études Commerciales, où il avait donné à son enseignement le caractère clair et précis qu'avait son esprit, il était fréquemment consulté sur les questions de droit des assurances. Il y a quelques années, il avait fait partie d'un comité nommé par le gouvernement Lesage pour la révision des lois d'assurances avec Me Yves Pratte et Me Jacques Casgrain. Avec ses collègues, il avait obtenu que certaines corrections et mises au point soient acceptées par le gouvernement, tant pour préciser les fonctions du surintendant des assurances que pour rendre plus étendu le contrôle des sociétés d'assurances relevant de l'autorité provinciale et pour mieux garantir les affaires des assureurs.

Spécialiste de l'assurance de responsabilité civile, Monsieur Michel Parizeau est l'auteur d'un bon nombre d'articles, parus dans notre revue en particulier. Ajoutons qu'auprès de l'Association des Courtiers d'Assurances, il a eu de nombreuses interventions, qui ont donné au syndicat professionnel des orientations nouvelles. En terminant, nous tenons à noter combien son esprit tendait à l'innovation dans un domaine où règne une tradition presque immuable. Il a voulu que l'entreprise évolue, qu'elle passe du niveau familial à un palier plus élevé, serrant de plus près les besoins du marché et

des hommes. Il a plaidé la cause de la recherche en assurance. À maintes reprises, il a demandé que les assureurs cherchent des méthodes nouvelles dans un domaine où l'immobilisme est quasi la règle. Dynamique, il a donné à l'entreprise qu'il dirigeait un essor considérable et, à travers des préoccupations d'ordre technique, il a gardé un sens de l'humain qui le rapprochait singulièrement de ses collaborateurs. Dans son esprit, l'entreprise n'était pas seulement pour ceux qui l'avaient créée et financée, mais aussi pour ceux qui contribuaient à la faire vivre.

111

Notons, enfin, qu'il était au conseil de plusieurs sociétés d'assurance et de finance, où il était très écouté pour ses avis et pour son respect de la personnalité de chacun.

Avec beaucoup d'autres, nous nous désolons de son décès prématuré.